



Assemblée générale

Distr. générale

24 août 2001

Français

Original: anglais/espagnol/français

Cinquante-sixième session

Point 45 de l'ordre du jour provisoire*

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général**

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues de gouvernements	3
Angola	3
Bangladesh	3
Botswana	3
Burkina Faso	3
Grenade	3
Paraguay	4
Rwanda	4
Saint-Kitts-et-Nevis	4
Sri Lanka	4
Zambie	4

* A/56/150.

** On trouvera dans le présent rapport les réponses envoyées par les États Membres et les organismes des Nations Unies. Bien que les dates limites d'envoi des contributions aient été clairement fixées dans la note verbale y relative, la Division des Amériques et de l'Europe du Département des affaires politiques n'est aucunement responsable de la présentation tardive des documents.



III. Réponses reçues d'organismes des Nations Unies	4
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	4
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	5
Organisation internationale du Travail	8
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	8
Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé	10
Union postale universelle	15
Union internationale des télécommunications	15

II. Réponses reçues de gouvernements

Angola

[Original : anglais]
[7 août 2001]

1. La République d'Angola a voté, à l'Assemblée générale, pour que soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba. Elle a réaffirmé que ce blocus était la cause de sacrifices, de privations et de souffrances pour le peuple cubain et qu'il allait à l'encontre des principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels.

2. La République d'Angola constate avec préoccupation qu'outre les objectifs politiques visés, ce blocus a des répercussions préjudiciables sur l'ensemble de la population cubaine. Face à cette situation, le Gouvernement angolais réaffirme une fois de plus qu'il est résolu à contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies et demande aux parties de recourir à la négociation en se fondant sur les principes du droit international afin de trouver une solution pacifique au différend.

3. La République d'Angola exhorte les Membres de l'Organisation des Nations Unies à observer strictement les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et, conformément à la résolution 55/20 adoptée par l'Assemblée générale le 9 novembre 2000, à ne pas prendre de nouvelle mesure visant à renforcer le blocus. Elle engage également les Membres à faire en sorte de mettre fin au différend qui est la cause de souffrances pour le peuple cubain.

4. La République d'Angola appuie sans réserves les dispositions contenues dans la résolution 55/20 et appelle les Nations Unies à créer des mécanismes efficaces et adaptés qui auront pour objectif de permettre l'application de cette résolution d'une grande portée.

Bangladesh

[Original : anglais]
[26 juillet 2001]

Le Bangladesh a pleinement satisfait aux dispositions de la résolution 55/20 de l'Assemblée générale.

Botswana

[Original : anglais]
[18 juillet 2001]

La République du Botswana n'a jamais promulgué ni appliqué de loi ou mesure du type de celles visées par la résolution susmentionnée. Le Botswana s'oppose, par conséquent, à l'adoption et à l'application de telles mesures extraterritoriales et, comme en témoigne son vote sur la résolution 55/20, soutient la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Burkina Faso

[Original : français]
[18 juillet 2001]

Le Burkina Faso n'applique aucune mesure de blocus économique, commercial ou financier à l'encontre de la République de Cuba. Bien au contraire, le Gouvernement du Burkina Faso a développé, durant les deux dernières décennies, des relations de coopération bénéfiques pour les deux pays dans divers domaines d'intérêt réciproque.

Grenade

[Original : anglais]
[19 juillet 2001]

1. Le Gouvernement grenadien ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure qui empiéterait sur les droits souverains d'un État quel qu'il soit ou leur porterait atteinte.

2. Conformément aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, la Grenade ne saurait appuyer aucune tentative faite par un État quel qu'il soit en vue d'entraver la liberté du commerce et de la navigation au niveau international.

3. La Grenade s'oppose donc au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, appuie la résolution 55/20 et s'engage à l'appliquer.

Paraguay

[Original : espagnol]
[27 juillet 2001]

Le Gouvernement paraguayen n'a pas promulgué ni appliqué de loi ou de mesure du type visé au préambule de la résolution 55/20, qui aurait un lien avec toute forme de blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

Rwanda

[Original : anglais]
[Juillet 2001]

Le Rwanda n'entretient pas, jusqu'à présent, de liens économiques, commerciaux ou financiers avec Cuba indépendamment du blocus imposé par les États-Unis, mais il s'emploie actuellement à les développer. Le Rwanda appuie la résolution 55/20 de l'Assemblée générale et se déclare favorable à son application intégrale.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]
[7 août 2001]

Saint-Kitts-et-Nevis ne pratique aucune forme d'embargo commercial contre Cuba.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[24 juillet 2001]

Sri Lanka n'a promulgué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 55/20 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La question de l'abrogation de telles lois ne se pose donc pas.

Zambie

[Original : anglais]
[13 juillet 2001]

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international pour ce qui a trait à la liberté de commerce et de navigation, la Zambie se déclare opposée à la poursuite du blocus contre Cuba et à l'adoption de toute loi à caractère extraterritorial. Elle ne peut donc souscrire ou apporter son appui à la promulgation et à l'application de lois et de mesures du type visé au préambule de la résolution 55/20.

III. Réponses reçues d'organismes des Nations Unies

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : anglais]
[23 juillet 2001]

1. La politique économique cubaine a subi des modifications importantes afin de pouvoir faire face au nouvel environnement international apparu au cours de ces 10 dernières années, qui se caractérise par un net recul des échanges commerciaux du pays et des relations de coopération avec les pays des autres régions. Parmi les principales mesures prises par le Gouvernement cubain au cours de cette période, on retiendra l'adoption d'une politique visant activement à attirer les investissements étrangers directs et d'autres sources de financement; la promotion des exportations, y compris des services, en particulier dans le secteur du tourisme; la décentralisation du commerce extérieur; la mise en place d'un cadre juridique et monétaire permettant la circulation des devises; et la création d'un système d'administration fiscale.

2. Dans ce contexte, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a aidé le Gouvernement cubain à renforcer ses capacités de décision et à affermir les institutions afin de donner à l'économie cubaine les meilleures chances de s'intégrer dans l'économie mondiale et de lui permettre de faire face aux difficultés qui pourraient survenir au cours de ce processus. L'une des plus importantes contributions apportées en ce sens reste la réalisation d'une étude approfondie des réformes économiques,

qui a donné lieu à un ouvrage, *La Economía Cubana: Reformas estructurales y desempeño económico en los noventa* (en espagnol seulement), publié à l'origine conjointement par la CEPALC et le Fondo de Cultura Económica en mars 1998 et dont une seconde édition mise à jour est parue en 2001. Cette publication a permis au Gouvernement cubain et à la communauté internationale de mener une réflexion de fond sur le développement du pays et sur les tendances et les difficultés dues aux ajustements institutionnels et structurels découlant de plusieurs événements et processus récents, en particulier ceux qui trouvent leur origine en dehors des frontières nationales.

3. Depuis 1998, la CEPALC offre des conseils techniques au Ministère des finances et des prix afin de l'aider à mettre au point les bases théoriques de la politique fiscale cubaine. D'une part, pour ce qui est des dépenses publiques, la CEPALC fournit un appui technique au Ministère en vue de l'aider à renforcer son efficacité tout en préservant la justice sociale, l'accent étant mis en particulier sur les activités fiscales et parafiscales. D'autre part, en ce qui concerne les recettes publiques, la CEPALC s'emploie essentiellement à conseiller le Ministère en vue de la création de l'Office national d'administration fiscale et de la réforme de la fiscalité.

4. S'agissant du renforcement des capacités, la CEPALC organise depuis 2000 un enseignement de maîtrise d'économie générale d'une durée d'un an, lancé conjointement par l'Université de La Havane et l'Université Carleton (Canada). Ce programme a pour but d'aider les universités cubaines, par l'intermédiaire de l'Université de La Havane, à contribuer au mieux à l'intégration de Cuba dans l'économie mondiale, en formant des économistes capables de faire face aux problèmes posés par la mondialisation. Au cours des cinq années d'existence du programme, sept experts de la CEPALC ont enseigné des cours de maîtrise portant sur la macroéconomie, l'économie internationale et les ajustements structurels. Quelque 150 participants, essentiellement des universitaires, ont obtenu une maîtrise d'économie grâce à ce programme.

5. Toujours dans le domaine du renforcement des capacités, mais sur un plan plus général, la CEPALC a mis au point et organisé en 1997, à la demande du Ministère des finances et des prix, une semaine de cours accélérés sur les finances publiques et les modèles macroéconomiques à l'intention des cadres du ministère. Il convient d'ajouter que des cadres cubains parti-

cipent régulièrement aux programmes de formation internationaux de la CEPALC organisés par l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ILPES); ils étaient au nombre de 10 en 2000.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]
[25 juillet 2001]

1. Malgré les pressions exercées par divers groupes politiques, de la société civile et des milieux d'affaires pour assouplir ou même lever les sanctions économiques imposées par les États-Unis, nombre de mesures coercitives à caractère économique, commercial, financier et social, prises contre Cuba il y a 40 ans sont toujours en vigueur. Pour que la politique américaine change de façon sensible, il faudrait que le Congrès revienne sur sa décision concernant la loi pour la liberté de Cuba et la solidarité démocratique avec ce pays, votée en 1996 (également connue sous le nom de loi Helms-Burton) qui interdit la levée de l'embargo tant qu'il n'y aura pas de changement de gouvernement à Cuba. En 1992, le Congrès avait voté la loi sur la démocratie à Cuba, qui instaurait une politique à deux volets visant à tendre la main au peuple cubain et à renforcer l'embargo économique contre le régime en place. Cette loi autorise les dons humanitaires, notamment de produits alimentaires et de médicaments, tout en essayant d'accroître la pression économique sur le Gouvernement cubain en interdisant aux filiales américaines de sociétés étrangères de faire du commerce avec Cuba et en imposant des restrictions sur le transport maritime par tout navire transportant des marchandises à destination ou à partir d'un port cubain. En 1996, le Congrès a voté la loi Helms-Burton, cherchant ainsi à créer une double approche de la loi sur la démocratie à Cuba en appliquant les sanctions possibles aux tierces parties qui ont eu des relations commerciales avec Cuba (mesures commerciales unilatérales comprenant l'application extraterritoriale des lois américaines sur le commerce, y compris les sanctions).

2. Des voix s'élèvent maintenant aux États-Unis pour critiquer la politique instaurée par la loi sur la démocratie à Cuba et la loi Helms-Burton, car selon ses détracteurs, elle n'a pas permis d'entraîner une réforme politique à Cuba. C'est ainsi que l'on constate un mouvement en faveur d'un changement de la politique amé-

ricaine vis-à-vis de Cuba, en particulier dans certains milieux d'affaires, et même de la part de certains hommes politiques qui étaient auparavant de fervents défenseurs de l'embargo contre Cuba et de l'isolement économique et commercial du pays. Ce mouvement prend notamment les formes suivantes :

3. *Un effort actif de sollicitation des pouvoirs publics de la part des milieux d'affaires contre la politique de sanctions à l'égard de Cuba.* L'objectif immédiat de cet effort est de modifier la politique américaine concernant les voyages et la vente de produits alimentaires et de médicaments; à long terme, il s'agit de mettre fin aux restrictions concernant les relations entre les États-Unis et Cuba. En 1997, dans le cadre de ces efforts et surtout en réponse à la loi Helms-Burton et à la loi sur les sanctions contre l'Iran et la Libye, des membres éminents des milieux d'affaires américains ont créé le mouvement USA*Engage, qui, en collaboration avec la Chambre de commerce des États-Unis, travaille activement à la levée des sanctions.

4. En juillet 2000, le Sénat américain s'est prononcé par 79 voix contre 13 en faveur du projet de loi sur la normalisation du commerce avec Cuba (S.2617) qui vise à lever les restrictions sur l'exportation de produits alimentaires et de médicaments à destination de Cuba. Le fait que le Congrès a récemment accepté de modifier les termes du projet de loi pour l'exercice 2001 qui vise à lever les restrictions sur les exportations de produits alimentaires est une indication supplémentaire que l'embargo pourrait être assoupli de façon encore plus importante. Dans sa nouvelle version, le projet de loi permet les exportations de produits alimentaires et de médicaments, mais sans crédit ni financement américain des importations cubaines. Le financement par des pays tiers est autorisé et les restrictions actuelles sur les déplacements vers Cuba établissent des distinctions. Bien que considérée comme un compromis, la remise en question par la Chambre des représentants de deux lois fondamentales de l'embargo atteste un changement de politique assez sensible à l'égard de Cuba.

5. *Remise en question plus large de l'utilité des sanctions en tant qu'instrument de la politique étrangère des États-Unis.* L'évolution d'un consensus politique sur les mérites du rapprochement avec la Chine, le Viet Nam et la République populaire démocratique de Corée a accéléré la remise en question de la politique américaine vis-à-vis de Cuba. Des études récentes sur l'impact économique des sanctions en général et sur Cuba en particulier ont été menées (voir notamment

l'étude publiée par la Commission américaine sur le commerce international portant sur l'impact économique des sanctions américaines sur Cuba)¹. Le rapport publié à la demande de la Commission des finances et du budget de la Chambre des représentants donne une vue d'ensemble des sanctions américaines contre Cuba; il décrit la situation économique du pays, ainsi que les politiques et l'évolution de Cuba en matière de commerce et d'investissements; il analyse également l'impact historique des sanctions américaines sur les économies des États-Unis et de Cuba; il évalue enfin l'impact actuel sur le commerce bilatéral, l'investissement, l'emploi et les consommateurs entre les États-Unis et Cuba. Le rapport met notamment en évidence les éléments suivants :

a) Les sanctions économiques contre Cuba ont eu dans l'ensemble un impact minimal sur l'économie du pays tant que l'île était en mesure de redresser la situation grâce à une alliance politique et économique avec l'Union soviétique et les pays socialistes d'Europe de l'Est, qui permettait d'atténuer dans une large mesure les conséquences néfastes des sanctions. Après 1990, la fin de l'aide économique soviétique a provoqué un sérieux ralentissement de l'économie cubaine, et a obligé Cuba à introduire des réformes économiques en vue d'attirer les capitaux étrangers et une certaine dose de libéralisme économique pour stimuler la production intérieure. Actuellement, les sanctions obligent Cuba à importer des produits en provenance de partenaires commerciaux éloignés avec des coûts de transport plus élevés, alors que ces produits sont disponibles aux États-Unis.

b) Historiquement, les sanctions économiques contre Cuba ont eu dans l'ensemble un impact minimal sur l'économie américaine. Les États-Unis ont rapidement trouvé d'autres fournisseurs et d'autres marchés pour remplacer les échanges avec Cuba. Dans l'ensemble, Cuba est un marché de faible importance comparé à d'autres pays d'Amérique du Sud, et les occasions commerciales ainsi perdues pour les États-Unis sont donc peu nombreuses.

c) Malgré la proximité géographique qui semblerait faire des États-Unis et de Cuba des partenaires commerciaux naturels, les relations économiques bilatérales, en l'absence de sanctions, pourraient être limitées par les restrictions cubaines à l'égard des investissements et de l'activité économique, un manque d'échanges internationaux qui limite la capacité de

Cuba d'importer, et des contraintes de production qui limitent les possibilités d'exportation du pays.

d) Alors que l'impact général des sanctions contre Cuba sur l'économie américaine était faible, le rapport indique que certains secteurs de l'économie américaine pourraient tirer profit de la levée des sanctions, et notamment les producteurs de riz et de blé qui pourraient bénéficier de l'augmentation des exportations vers Cuba. Cependant, le rapport indique également que d'autres secteurs, tels que la production d'agrumes et de primeurs, pourraient subir la concurrence accrue des importations en provenance de Cuba.

6. Un certain nombre de restrictions, telles que les interdictions à l'exportation ou à l'importation ou les restrictions concernant les citoyens américains se rendant à Cuba, sont toujours en vigueur. Les citoyens américains ne peuvent pas dépenser d'argent à Cuba sans autorisation spéciale préalable du Département du trésor américain, ce qui peut être assimilé à une interdiction de voyager de facto. Ces mesures n'ont toutefois pas empêché les voyages depuis les États-Unis vers Cuba de connaître un réel essor. Le US-Cuba Trade and Economic Council estime que 160 000 citoyens américains devraient se rendre à Cuba en 2001, alors qu'ils n'étaient que 55 000 en 1999. Les restrictions ont également été atténuées par l'administration Clinton en vue de favoriser les contacts entre les personnes. Il faut en outre noter que très peu de citoyens cubains sont autorisés à voyager ou peuvent se le permettre. On estime que les Cubains des États-Unis injectent environ 800 millions de dollars par an dans l'économie cubaine. Toutefois, les restrictions en vigueur limitent le montant légal des sommes qui peuvent être envoyées à Cuba à 300 dollars par trimestre. Des propositions tendant à lever cette restriction indiquent que les versements pourraient contribuer à la création de marchés nouveaux grâce à une demande supplémentaire de produits et de services de la part de travailleurs Cubains indépendants.

7. Le Gouvernement cubain a activement cherché à attirer les investissements étrangers et le tourisme à Cuba. En 2000, plus de 1,7 million de touristes ont visité Cuba contre 340 000 en 1990. Le Gouvernement, en partenariat avec diverses sociétés, accroît la construction d'hôtels de luxe, particulièrement dans des villes autres que la Havane et quelques destinations de longue date. Des aéroports internationaux ont été construits près de centres de séjour et les voyageurs internationaux sont les bienvenus à Cuba. Cependant,

le pays lui-même impose de nombreuses limites aux investissements, en particuliers américains, donnant ainsi l'avantage à des sociétés d'autres pays².

Évolution récente des délibérations de l'Organisation mondiale du commerce concernant les mesures à caractère commercial visant à exercer une contrainte économique, en particulier en ce qui concerne Cuba

8. En décembre 1998, Cuba a présenté au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) une demande de renseignements adressée aux États-Unis concernant les amendements apportés à la loi générale harmonisée d'urgence portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'année budgétaire 1999, en particulier l'article 211, alinéas a), b), c) et d), ainsi que sa compatibilité et son rapport avec l'accord sur les ADPIC. Cuba estime n'avoir pas reçu jusqu'à présent de réponse satisfaisante à sa demande, malgré la réponse donnée par les États-Unis dans la communication³ datée du 6 avril 2000 concernant les règlements américains relatifs aux nombreux aspects des sanctions en vigueur contre Cuba ainsi que quelques explications orales données au Conseil. Le pays estime que l'article 211 est incompatible avec les obligations des États-Unis d'Amérique en vertu de l'accord sur les ADPIC, et en particulier de l'article 65 (disposition transitoire), l'article 3 (traitement national), l'article 2 (Conventions relatives à la propriété intellectuelle) et l'article 62 (acquisition et maintien des droits de propriété intellectuelle et procédures inter partes y relatives). L'affaire porte à l'origine sur le droit d'enregistrer aux États-Unis le nom de marque d'un rhum produit à l'origine par une famille cubaine jusqu'à son expropriation en 1960, et qui est maintenant produit dans le cadre d'une coentreprise entre un distillateur cubain (autre que la famille d'origine) et un grand groupe français de spiritueux. L'Union européenne considère que l'obligation qui est faite au distillateur cubain d'obtenir l'accord du propriétaire d'origine pour pouvoir réenregistrer la marque, même si ce propriétaire a abandonné le nom de marque, qui est maintenant dans le domaine public, est discriminatoire et viole plusieurs obligations des États-Unis en vertu de l'accord sur les ADPIC. Le 26 septembre 2000, comme suite à une demande de l'Union européenne, un groupe spécial a été créé lors de la réunion de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, afin d'examiner l'article 211 de la Loi générale de

1998 portant ouverture de crédits. Le Japon a également exprimé sa préoccupation devant le caractère incompatible de l'article 211 avec les dispositions des ADPIC et a réservé, avec le Nicaragua, leur droit de participer aux travaux du groupe spécial en qualité de tierces parties⁴. Cuba a accueilli avec satisfaction la création du groupe spécial et la question sera retirée de l'ordre du jour du Conseil des ADPIC, étant entendu que tout membre de l'OMC pourrait y revenir à tout moment.

9. Lors des récentes consultations du Conseil général de l'OMC consacrées au programme de travail sur le commerce électronique (8 et 9 mai 2001), la délégation cubaine est intervenue pour rappeler que le Conseil du commerce des services avait examiné, dans le cadre du programme de travail sur le commerce électronique, la nécessité d'accroître la participation des pays en développement, en appliquant notamment l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services relatif à la libéralisation de l'accès aux marchés dans les secteurs qui intéressent les pays en développement du point de vue des exportations et à un meilleur accès à la technologie, notamment celle liée au cryptage et à la sécurité des transactions. Le délégué cubain a déclaré que plusieurs pays en développement membres de l'OMC, notamment Cuba, ainsi que d'autres pays non membres, n'avaient pas été en mesure de participer pleinement au projet mondial de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui fait partie du projet UIT de commerce électronique pour les pays en développement en raison des restrictions imposées par les États-Unis concernant l'acquisition d'un logiciel nécessaire à la création de certificats numériques. Le délégué cubain a en outre fait remarquer que la politique américaine était contraire aux règles et aux principes du commerce international et revenait à empêcher Cuba de bénéficier du projet mondial qui avait été conçu pour permettre aux pays en développement d'accéder aux technologies de l'information afin de garantir la sécurité du commerce électronique. Les États-Unis n'ont fait aucun commentaire suite à la déclaration de la délégation cubaine.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]

[27 juillet 2001]

1. Cuba est traitée de la même façon que n'importe quel autre État membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le pays participe activement à la Conférence internationale du Travail et à d'autres activités pertinentes de l'Organisation.

2. Dans la correspondance échangée depuis 1995 entre le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Ministère cubain du travail et de la sécurité sociale, l'OIT a fait savoir qu'elle estimait que l'Organisation des Nations Unies était le forum approprié pour aborder la question du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

[Original : anglais]

[11 septembre 2001]

Assistance technique de la FAO à Cuba

1. La plupart des activités de coopération technique de la FAO à Cuba sont financées par le Programme de coopération technique de la FAO. Ce n'est que depuis 2000 que certains projets sont financés par des ressources extrabudgétaires (Italie et Pays-Bas) et par le Gouvernement cubain, par le canal du fonds fiduciaire unilatéral. En raison de l'embargo, la FAO a du mal à se procurer l'équipement nécessaire à certains projets. Par exemple, le projet TCP/CUB/0066 de la FAO, qui concerne la conception d'une stratégie nationale de lutte contre les incendies de forêt, n'a pu acheter le matériel de communication et les machines et outils nécessaires à la lutte contre les incendies de forêt.

Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture

2. Le secteur de l'agriculture a toujours eu une grande importance dans l'économie cubaine. Au cours des 40 dernières années, l'agriculture a régulièrement représenté plus de deux tiers des recettes d'exportation cubaines (sucre, tabac et agrumes compris). En dépit de la baisse spectaculaire des recettes d'exportation cubaines depuis 1989, l'agriculture continue à repré-

senter plus de 75 % des recettes nettes d'exportation. S'il est difficile de dissocier l'impact exact de l'embargo de l'incidence d'autres facteurs internes et externes, il semble néanmoins que l'effet exercé sur les secteurs de l'alimentation et l'agriculture soit dû principalement au fait que Cuba doit importer des aliments, des intrants agricoles, des machines agricoles et des pièces de rechange, en se les procurant au prix fort sur des marchés éloignés. Les pièces de rechange de machines produites aux États-Unis sont difficiles ou impossibles à obtenir, il en est de même des articles spécialisés qui ne sont produits que par des entreprises américaines.

3. Les conséquences de cette situation expliquent la contraction de certaines activités agricoles faute d'accès à de meilleures techniques et de meilleures connaissances, à des intrants indispensables, à des connaissances de gestion, à des travaux de recherche, mais aussi au marché du pays voisin, qui est vaste et pourtant tout proche, à moins de 160 kilomètres de Cuba. Ainsi, les importations de pesticides ont diminué de plus 60 % et celles d'engrais de plus 70 % depuis 1990.

4. Par exemple, la production d'agrumes a subi les effets de la difficulté d'obtenir des intrants indispensables, notamment les engrais. Les superficies plantées d'agrumes, qui étaient de 120 000 hectares en 1974-1975, n'étaient plus que de 96 000 hectares en 1994-1995. La production est tombée de 1 million de tonnes en 1989 à 620 000 tonnes en 1993. Il en va de même pour la production sucrière, dont les débouchés extérieurs ont notablement diminué.

5. Durant les années 90, la production végétale a également diminué, puisqu'elle était de 392 000 tonnes en 1993, soit 30 % environ de moins que la production annuelle moyenne de la fin des années 80. Par exemple, les rendements de la culture de la tomate à Cuba ont baissé d'environ 20 % entre 1975 et 1989. La production de fruits tropicaux (mangues, goyaves, papayes, ananas, noix de coco) avait atteint 240 000 tonnes en 1985 mais ne dépassait pas 68 000 tonnes en 1992. Le rendement des manguiers a diminué de plus de 20 % entre 1975 et 1992. Durant la même période, celui des goyaviers a diminué d'environ 35 %, celui des papayers diminuant de moitié environ. Cette baisse de la productivité et des rendements s'expliquerait par l'application insuffisante d'engrais et d'autres intrants agricoles importés. Les rendements de certaines cultures vivrières de premier plan ont de même diminué.

6. Les pesticides et les engrais étant d'un coût prohibitif, Cuba a développé l'agriculture organique. Or, les produits organiques ne permettent pas de compenser les pertes et n'ont pas accès au marché étranger le plus important et le plus proche de Cuba.

7. Cuba importe environ 40 % des denrées alimentaires qu'elle consomme, alors que les marchandises exportées (sucre et tabac) ont une place prédominante dans l'agriculture cubaine. L'éloignement des marchés où Cuba se procure des denrées alimentaires alourdit les coûts de transport. En fait, des denrées importées telles que la viande, le lait, le riz, le blé et les aliments pour animaux ont vu leurs prix augmenter. Ces deux évolutions jouent contre une plus grande sécurité alimentaire à Cuba. Alors qu'en 1990-1992 4 % de la population seulement étaient mal nourris, 19 % l'étaient en 1996-1998. Au cours de la même période, la ration alimentaire moyenne quotidienne a diminué d'environ 500 calories par personne.

8. La détérioration des systèmes d'irrigation et de drainage représente une tendance plus insidieuse, car elle a des conséquences pour les recettes d'exportations agricoles (étant donné que la canne à sucre occupe 48 % des terres irriguées) ainsi que pour les cultures vivrières. Entre 1991 et 1996, les terres irriguées ont diminué de 18,1 %. Or, l'agriculture irriguée, en 1997, représentait 7,6 % du produit national brut et la population agricole 15,2 % de la population active, de sorte que l'effet de cette évolution sur l'économie cubaine est loin d'être indifférent. Les missions récemment dépêchées par la FAO à Cuba ont confirmé que l'état des systèmes d'irrigation et de drainage n'a pas été amélioré. La diminution des surfaces irriguées s'explique par les difficultés d'accès aux résultats de la recherche, aux connaissances spécialisées et aux techniques améliorées, ainsi que par le manque de ressources à investir dans la maintenance et le développement de ces systèmes.

Le secteur de la pêche

9. La quasi-totalité des exportations de produits de la mer, à Cuba, concerne des produits coûteux (crevettes et homards congelés) très demandés sur les marchés internationaux. Ces exportations représentent 93 millions de dollars en 1999, pour un volume total de 8 300 tonnes. En revanche, les importations de poisson ont coûté 22,5 millions de dollars, pour un volume total de 25 000 tonnes, mais il s'agit de poisson de faible valeur. Indépendamment des recettes de devises, indis-

pensables pour l'économie du pays dans sa situation actuelle, la progression des échanges de produits de la mer présente évidemment un grand intérêt, en raison du fait qu'il y a là une source de protéines qui peut contribuer à répondre aux besoins alimentaires de la population cubaine, et ainsi assurer la sécurité alimentaire.

10. Cependant, du fait de l'embargo, Cuba ne tire pas tout le parti qu'elle pourrait du commerce des produits de la mer. En effet, Cuba ne peut vendre ses précieux crustacés sur le marché le plus proche qui serait également le plus important, et doit donc les exporter vers des pays plus éloignés, d'où un alourdissement des coûts de vente et de distribution. Cela affecte en particulier les exportations de homards vivants, les États-Unis représentant à cet égard un marché très important. Une situation semblable existe s'agissant de l'aquaculture, compte tenu de l'augmentation des exportations vers les États-Unis d'Amérique de produits de l'aquaculture provenant des pays d'Amérique centrale et des autres pays des Caraïbes.

11. L'élevage de poissons dans des viviers est la principale forme d'aquaculture à Cuba; elle représente plus de 45 % de la production totale de poissons et est une importante source d'aliments, contribuant ainsi à l'approvisionnement et à la sécurité alimentaires.

12. Le manque d'intrants agricoles importés, pour l'agriculture et l'élevage (aliments pour animaux et engrais) a diminué la productivité de ces viviers, en raison de l'eutrophisation, qui réduit la productivité des algues et donc la productivité des viviers. L'embargo, qui alourdit les coûts des intrants, en particulier, a également entravé les récentes tentatives faites pour développer des types d'aquaculture plus intensifs (dans des bassins, des cages, des enclos et des canaux de circulation).

13. La culture des crevettes, dont le potentiel de développement est bon, est également contrariée par l'alourdissement des coûts et par la difficulté d'obtention de matériel et d'autres intrants importés ainsi que par les difficultés d'accès aux crédits internationaux qui permettraient de financer cette activité capitalistique.

14. En outre, certains produits chimiques nécessaires pour la surveillance et le contrôle des intoxications endémiques à base de poisson (ciguatera) n'existent qu'aux États-Unis. L'absence de contrôle effectif de ces risques de contamination retentit sur la production

de produits de la mer pour la consommation intérieure et pour l'exportation.

Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé

[Original : anglais]

[19 juillet 2001]

1. L'Organisation mondiale de la santé a poursuivi, à la fois directement et par l'intermédiaire de son Bureau régional des Amériques, sa coopération avec Cuba tout au long de la période d'application de l'embargo et, par le biais de son bureau de représentation à La Havane, elle a été en mesure, non seulement de confirmer les conséquences du blocus pour la santé, mais aussi d'appuyer les mesures palliatives et compensatoires prises par les autorités cubaines, conformément à la résolution 55/20 de l'Assemblée générale.

2. Les conséquences de l'embargo peuvent être classées en deux catégories : celles de nature générale, qui résultent des répercussions de l'embargo sur la situation économique du pays empêchant de répartir au mieux les ressources nécessaires dans les secteurs prioritaires; ce qui a un impact sur les conditions de vie et, indirectement, sur la santé de la population, et celles qui touchent directement les programmes et les services de santé en mettant en péril la qualité de vie des Cubains, en particulier celle des enfants, des personnes âgées et des malades.

Aperçu de la situation socioéconomique, politique et démographique

3. La situation à Cuba depuis 1989 se caractérise, avant tout, par une profonde crise économique, qui se répercute sur presque tous les aspects de la vie du pays. La gravité de la crise est attestée par la chute du produit intérieur brut, qui a baissé de 35 % entre 1989 et 1993, et par le déclin des exportations, qui ont chuté de 75 %. Les deux facteurs déterminants à l'origine de la crise sont bien connus. Le premier est la dissolution de l'Union soviétique et du bloc socialiste, avec lequel Cuba assurait 85 % de ses échanges commerciaux avant 1989, et le second est l'embargo économique imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique il y a plus de 30 ans et renforcé en 1996 par l'adoption de la loi Helms-Burton, destinée à blo-

quer les investissements étrangers à Cuba et qui entrave gravement le commerce extérieur.

4. Face à cette situation nouvelle, le Gouvernement cubain a présenté une série d'aménagements et de mesures de restructuration visant à mettre fin au déclin et à relancer l'économie. L'action entreprise par Cuba a pour but d'atteindre un certain degré de durabilité et d'efficacité sans remettre en cause les acquis sociaux de la Révolution, de conserver le mieux possible les niveaux d'équité atteints et de préserver les emplois et les moyens de subsistance de la population.

5. Au nombre des mesures prises figurent le renforcement de la collaboration économique internationale et des investissements étrangers à Cuba; la création, dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, de marchés libres fonctionnant selon le principe de l'offre et de la demande; l'expansion de l'entreprise privée et du travail indépendant; la création de coopératives foncières et de bétail; une fiscalité élargie imposant aussi bien l'activité de l'État que l'activité privée; la réduction progressive des subventions accordées aux entreprises d'État; le renforcement du système de distribution rationnée de biens à prix subventionnés, en accordant la priorité aux groupes les plus vulnérables; la réduction de la taille de l'administration centrale et sa décentralisation; la réforme et la modernisation des systèmes financiers et bancaires et du secteur des affaires.

6. Outre l'augmentation de la capacité en matière de production et d'exportation de produits traditionnels tels que le sucre, le nickel, le poisson, le ciment et le tabac, des initiatives ont été prises afin de développer de nouveaux secteurs susceptibles d'attirer des flux importants de capitaux étrangers, tels que le tourisme, l'industrie minière, la biotechnologie et les industries pharmaceutique, électronique et sucrière.

7. Sur le front politique, parmi les tendances notables, figure la volonté d'étendre la décentralisation des administrations (notamment la décentralisation du système national de santé) et des secteurs économiques; d'encourager et de développer la participation de la population au processus de prise de décisions à tous les niveaux, grâce à la création d'entités locales au sein de la structure politique – conseils populaires et autorités municipales; de renforcer le Parlement et ses commissions, notamment celles chargées de la santé, du sport et de l'environnement, en tant qu'organe législatif de l'État.

8. Le taux de mortalité était de 7 pour 1 000 habitants en 1992 (taux le plus élevé pour la période 1986-1992) et a atteint 7,2 pour 1 000 en 1996. L'espérance de vie à la naissance était de 76 ans pour les deux sexes en 2000. Alors qu'il y a 30 ans les principales causes de décès étaient les maladies infectieuses et parasitaires, aujourd'hui la grande majorité des décès sont dus à des maladies chroniques et dégénératives et à des accidents. Les premières causes de décès quel que soit l'âge sont la cardiopathie, les tumeurs malignes, les maladies cérébrovasculaires et les accidents. Ces quatre causes sont à l'origine de 65 % de l'ensemble des décès.

9. Afin d'améliorer l'efficacité du système de santé, cinq stratégies et quatre programmes prioritaires ont été adoptés en 1996. Le programme consacré aux médecins de famille et au personnel infirmier a été le pilier de la politique de réorientation du système de santé vers les soins primaires : restructuration des soins hospitaliers (soins à domicile, services ambulatoires et urgence); redéfinition des programmes de technologie de pointe et des instituts de recherche; intégration des médecines alternative et traditionnelle et des médicaments naturels; soins spéciaux tels que les soins dentaires et optiques, etc. Les programmes prioritaires étaient les suivants : santé maternelle et infantile, maladies non transmissibles chroniques, maladies transmissibles et soins aux personnes âgées.

10. Le Ministère de la santé publique cherche à résoudre les problèmes existants, ceux qui se profilent et ceux qui resurgissent, par une stratégie qui vise à améliorer l'efficacité et la qualité des services de santé; à assurer la durabilité du système, notamment au niveau financier et, bien qu'un niveau élevé d'équité ait été atteint en matière de santé, à éliminer les petites inégalités qui persistent en ce qui concerne les soins de santé et l'utilisation des services de santé dans les différentes régions et parmi les divers groupes de population. Cette stratégie met l'accent sur le développement de la santé et la prévention de la maladie dans le cadre du renforcement des soins de santé primaires et de la médecine familiale, de la décentralisation, de l'action intersectorielle, de la participation de la collectivité, ainsi que de l'amélioration des services aux niveaux secondaire et tertiaire.

11. Le processus de décentralisation et la création d'une structure de gouvernement permettant d'accentuer la participation au niveau local (par l'intermédiaire des conseils populaires) a encouragé la

participation active des secteurs sociaux à l'action de santé publique au niveau local. En 1995, suite à l'application de la série de mesures en faveur du développement du système national de santé, des conseils de santé publique ont été créés aux niveaux national, provincial, municipal et au niveau des conseils populaires. Ils sont composés de représentants des différents secteurs sociaux et des organisations civiques et dirigés à chaque niveau par un représentant du Gouvernement. Ils ont facilité la collaboration intersectorielle et ont renforcé la participation de la société aux initiatives destinées à identifier et résoudre les problèmes de santé dans la communauté.

12. Le pays a, dans le cadre du programme « Initiative de santé » visant à mobiliser les ressources nationales et internationales nécessaires pour appuyer la réforme et la modernisation du secteur, mis au point un plan directeur d'investissement qui identifie les principaux problèmes du secteur, définit des stratégies et des actions pour traiter ces problèmes et recommande une série d'investissements pour les résoudre ou les réduire. La collaboration entre l'OPS et l'OMS, ainsi que d'autres agences associées, a été un élément essentiel du processus.

Organisation du secteur de la santé et du système national de santé

13. À Cuba, la responsabilité de la santé des citoyens incombe entièrement à l'État. La santé est considérée comme un élément essentiel de la qualité de vie et perçue comme un objectif stratégique pour le développement de la société.

14. Depuis un certain nombre d'années, la mortalité générale est caractérisée par la nette prédominance des causes de décès liées à des maladies non transmissibles chroniques. De ce fait, la demande de médicaments plus onéreux et de soins de longue durée a augmenté. La communauté participe à une série d'activités en faveur des personnes âgées. Cuba est parvenue à augmenter l'espérance de vie de sa population, qui est voisine de celle des pays les plus développés, en dépit des difficultés rencontrées pour se procurer tous les produits nécessaires aux personnes âgées et pour répondre à leurs besoins. La mortalité infantile continue de diminuer : elle est passée à un taux de 7,9 pour 1 000 naissances vivantes en 1996 contre 10,2 pour 1 000 en 1992. En 2000, le taux était de 7 pour 1 000 naissances vivantes.

15. Les accidents demeurent la première cause de décès pour les personnes âgées de moins de 50 ans, avec un taux de 38,9 pour 100 000 dans la catégorie des 15 à 49 ans en 1996, et ils constituent l'un des principaux problèmes de santé chez les adolescents et les jeunes adultes. D'autres problèmes importants chez ces deux groupes sont les maladies sexuellement transmissibles et l'augmentation du nombre de cas d'hépatite virale de type A.

16. La situation socioéconomique du pays influe sur le mode de vie des travailleurs. Initialement, certains risques professionnels ont diminué suite à la réduction de la main-d'oeuvre dans certains secteurs, ce qui a mené à la baisse du nombre d'accidents, en particulier des accidents mortels; néanmoins, d'autres risques ont augmenté du fait des changements d'emploi, de l'insertion des travailleurs dans la population active et de la redéfinition des tâches dans les usines et autres lieux de travail. La réorientation de nombreuses activités vers l'agriculture et l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants ont fait apparaître de nouveaux problèmes de médecine du travail. Les maladies cardiovasculaires sont la première cause de décès à Cuba, avec un taux brut de mortalité de 205,9 pour 100 000 habitants en 1996. Bien que ce chiffre soit supérieur à celui de 1989 (189,3 pour 100 000 habitants), la tendance, en tenant compte du taux rapporté à une population type, est à la baisse. En 2000, le taux type de décès dus à des maladies cardiovasculaires était de 180,3 pour 100 000 habitants.

17. Depuis 26 ans, les tumeurs malignes sont la deuxième cause de décès dans tous les groupes d'âge. Le taux brut de mortalité relatif à cette cause de décès est passé de 128,8 pour 100 000 habitants en 1990 à 137,3 pour 100 000 en 1996; néanmoins les taux types pour ces deux années ont chuté de 116,6 à 111 pour 100 000 habitants.

Mesures et plans nationaux de santé

18. Le système national de santé est organisé sur trois niveaux (national, provincial et municipal), ce qui reflète la structure administrative du pays. Au niveau national, le Ministère de la santé publique remplit diverses fonctions dans les domaines suivants : méthodes, réglementation, coordination et contrôle. Au niveau immédiatement inférieur au ministère se trouvent les centres universitaires, les institutions hautement spécialisées dans les domaines de la recherche médicale et des soins, l'industrie pharmaceutique et ses la-

boratoires, les sociétés qui commercialisent et distribuent le matériel médical, ainsi qu'une entreprise qui importe et exporte des médicaments et du matériel médical de haute technologie.

19. Le niveau provincial est représenté par les services sanitaires publics provinciaux, placés sous l'autorité financière et administrative directe des conseils administratifs provinciaux. Les principales unités sous la responsabilité des autorités provinciales sont les hôpitaux provinciaux et intermunicipaux, les banques du sang, les centres provinciaux de santé et d'épidémiologie, les centres de formation du personnel médical et paramédical, et le réseau de pharmacies commerciales et d'officines d'opticien.

20. Au niveau municipal, se trouvent les bureaux municipaux de santé publique, sous la responsabilité financière et administrative des conseils administratifs municipaux. Les unités placées sous cette autorité sont notamment les polycliniques; les hôpitaux ruraux, locaux et municipaux; les unités et centres municipaux de santé et d'épidémiologie; les cliniques de santé bucco-dentaire, les institutions de protection sociale pour les personnes âgées et les personnes souffrant de troubles mentaux ou de handicaps physiques; les maternités et d'autres établissements. Les conseils populaires, ensemble de petites communautés qui forment un organe de coordination avec certaines autorités exécutives, sont au coeur de l'activité municipale, ce qui reflète la volonté de décentralisation administrative et de participation collective aux décisions et à la gestion du pays. Les conseils travaillent en étroite collaboration avec le système municipal de santé.

21. Aucun effort n'a été ménagé en vue de réviser la liste des médicaments essentiels, ce qui a permis de réduire le nombre de principes actifs à 343, répartis entre 29 catégories de médicaments et 459 formes posologiques. Il existe en outre des produits médicinaux traditionnels et naturels. Le Centre de contrôle des médicaments a la responsabilité de vérifier si les produits sont conformes aux normes internationales. Le Centre est reconnu au niveau international en tant qu'agence autorisée à analyser et enregistrer les médicaments, recevoir des données, mener des enquêtes, analyser les produits et en autoriser la mise sur le marché, accorder ou retirer des licences de production, et suspendre la diffusion et la vente des médicaments si nécessaire.

Ressources consacrées à la santé publique

22. Cuba a traversé une grave crise économique alors qu'elle mettait en oeuvre un programme d'investissement important en faveur du développement du secteur médical et de l'industrie pharmaceutique. Cependant, après 1993, point culminant de la crise, une reprise s'est amorcée, particulièrement dans la production de médicaments destinés au pays. La production totale de médicaments est restée sensiblement la même tout au long de la période, sauf en 1993, lorsqu'elle a enregistré une chute brutale. La fabrication de produits biologiques et de réactifs a fortement augmenté au cours de la même période.

Dépenses et financement du secteur de la santé

23. Le budget de l'État permet de financer le système de santé cubain, en vue de réaliser les objectifs de développement, tout en encourageant une plus grande efficacité dans la fourniture des ressources nécessaires. La prévention, les soins et la rééducation sont gratuits pour la population et incluent les soins primaires, les visites médicales de routine, les soins dentaires et hospitaliers nécessitant parfois l'utilisation de techniques médicales de pointe. En outre, tous les examens et médicaments sont gratuits pour les femmes enceintes et les personnes recevant des soins ambulatoires.

24. Les dépenses qui restent à la charge des familles incluent notamment les médicaments prescrits pour les traitements ambulatoires, les prothèses auditives, dentaires et orthopédiques, les fauteuils roulants, les béquilles et appareils similaires, ainsi que les lunettes. Les prix sont cependant peu élevés et l'État accorde des subventions. Les franges de la population à faible revenu reçoivent une aide financière et matérielle, notamment pour les prothèses et les médicaments.

25. Malgré les difficultés économiques des dernières années, les dépenses consacrées à la santé publique ont régulièrement augmenté, ce qui témoigne de la volonté politique de poursuivre les réalisations dans ce domaine. L'utilisation de la monnaie nationale a été accrue afin de compenser la diminution importante des devises étrangères. En 1994, les dépenses de santé, qui incluent les dépenses courantes de tous les organismes du pays, se sont élevées à 1 061,1 millions de pesos, soit 17 % de plus qu'en 1989. Cette augmentation absolue a été accompagnée d'une augmentation relative des dépenses de santé publique en pourcentage du produit intérieur brut, des dépenses totales et des dépenses

publiques. En 1994, les dépenses de santé représentaient ainsi 7,8 % du PIB, 7,5 % des dépenses totales et 14,6 % des dépenses publiques.

Ressources humaines

26. En 1996, le pays comptait 60 129 médecins, soit 54,6 pour 10 000 habitants; 9 600 dentistes (8,7 pour 10 000 habitants); et 76 013 infirmiers (69,1 pour 10 000 habitants), dont 12 176 (16,7 %) possédant une formation universitaire. Depuis 1990, le nombre de personnes de formation intermédiaire accédant aux professions de santé a diminué, même si la formation continuera d'être dispensée afin de satisfaire aux exigences des plans de développement, en particulier à la demande croissante de personnel de soins primaires. La situation économique défavorable pendant la période 1992-1994 a eu des répercussions sur les ressources humaines disponibles, et fin 1993, on a assisté à une diminution du nombre de techniciens de niveau intermédiaire, particulièrement dans le domaine des soins infirmiers. Depuis 1995, la reprise économique a entraîné une plus grande stabilité du personnel.

27. En 2000, le pays comptait 66 505 médecins, dont 30 297 médecins de famille. La politique élaborée au cours des années 90 concernant la formation de spécialistes de haut niveau dans le domaine de la santé publique continue d'être appliquée et vise à réduire le nombre d'étudiants intégrant les facultés de médecine et dentaires et à stabiliser le nombre d'admissions dans les programmes de formation du personnel infirmier. En 1996, on comptait 192 781 techniciens de niveau intermédiaire. Au cours des dernières années, le nombre d'étudiants inscrits à des programmes de formation aux professions de niveau intermédiaire a peu à peu diminué, car le nombre des techniciens a augmenté afin de satisfaire la demande des établissements de soins du pays.

Coopération technique et financière extérieure

28. Depuis 1989, la coopération multilatérale a joué un rôle encore plus important dans le secteur de la santé à Cuba. Outre les avantages dont elle bénéficie en tant que pays membre d'un certain nombre d'institutions, Cuba a renforcé ses relations avec des institutions de premier plan et a pu faire part de certains de ses progrès et diffuser certaines technologies. Des experts cubains ont également pu participer aux travaux de ces institutions. La coopération multilatérale s'est orientée vers la croissance des ressources humaines,

le planning familial, le développement de l'industrie pharmaceutique, la recherche sur divers problèmes de santé, l'approvisionnement en vaccins et les activités d'enseignement.

29. Cuba collabore avec le Canada, le Chili, l'Espagne, la France, l'Italie, le Mexique et la Suède, en vue de mener des projets de recherche et de formation de la main-d'oeuvre et de se procurer des fournitures et des équipements.

30. Au vu de ce qui précède, on peut conclure que l'embargo a un impact sur la qualité des soins médicaux dispensés à la population, du fait de l'impossibilité d'accéder aux ressources et aux médicaments produits par des sociétés nord-américaines ou leurs filiales dans d'autres pays.

31. L'embargo a touché le secteur hospitalier en raison du manque de médicaments, de l'impossibilité d'acquérir de nouveaux équipements ou de réparer ceux installés il y a plusieurs années, du manque de matériel nécessaire aux opérations chirurgicales et aux accouchements, à la néonatalogie, aux soins intensifs et autres; de la difficulté d'approvisionnement des hôpitaux, tels que les appareils de climatisation, des services à risque, la technologie des chaudières, les générateurs de secours et les moyens de transport des patients, tels que les ambulances.

32. Les exemples ci-dessous reflètent la situation évoquée précédemment concernant l'impossibilité de se procurer des équipements et des fournitures essentiels.

a) Il existe de nombreux médicaments utilisés pour les urgences médicales et les soins intensifs et dont dépend la survie du patient, tels que les antibiotiques, les régulateurs immunitaires et les antimycosiques, qui ne sont pas disponibles à Cuba. Par exemple, l'Imipiden est introuvable et le pays est contraint de se procurer des produits de remplacement à des prix plus élevés sur d'autres marchés. En outre, une expédition de cathéters de la société Medtronic utilisés en cardiologie a été retenue en douane à Miami;

b) Les sociétés Baxter, Healthcare, Drake Willock, Vitalmex Interamericana SA sont des entreprises de pointe situées près de Cuba, qui refusent de fournir des équipements et des accessoires au pays;

c) Les États-Unis représentent 70 % du marché mondial des techniques de diagnostic et la meilleure

technologie dans ce domaine est développée aux États-Unis. L'impossibilité d'accéder à ces technologies et d'échanger des informations a eu un impact sur les progrès de cette spécialité;

d) Cuba ne peut pas se procurer les kits de la société One-Lambda (dont la grande qualité est reconnue par les néphrologues cubains) de typages HLA (antigènes d'histocompatibilité), qui sont indispensables pour déterminer la compatibilité d'un candidat à une transplantation rénale avec des donneurs possibles;

e) Les responsables de la société australienne Teletronic qui fabrique des fournitures utilisées en cardiologie, ont décidé de cesser de vendre leurs produits à Cuba car ils étaient fabriqués dans une usine américaine située en Floride;

f) En avril 2001, la compagnie pharmaceutique suisse Roche a informé mediCuba qu'il lui était légalement impossible d'envoyer à Cuba des produits fabriqués aux États-Unis. Ces produits sont utilisés dans la production de Polivit et de Prenatal, compléments nutritionnels destinés aux femmes enceintes et aux nourrissons.

33. Les effets de l'embargo sont également visibles en raison des difficultés d'accéder à différents services et notamment aux publications scientifiques. La capacité de réponse des services de santé, des cabinets de médecins de famille aux hôpitaux, a été fortement affectée par le manque de documentation récente et d'échanges entre professionnels, limitant ainsi les progrès des connaissances.

34. De manière générale, le programme de développement scientifique et technique a été affecté en matière de recherche et d'assistance, en ce sens que les instituts et centres de premier plan ne peuvent pas se procurer les produits et réactifs américains de pointe qui sont souvent les seuls disponibles sur le marché.

35. Le bureau du représentant du Bureau sanitaire panaméricain et de l'OMS à Cuba assure une coopération technique décentralisée, permettant au bureau local d'être présent dans 73 169 municipalités du pays. L'embargo affecte pratiquement tous les services de soins de santé primaires, la promotion de l'environnement, de l'alimentation et de la santé ainsi que la prévention des maladies, la santé maternelle et infantile, la santé des personnes âgées, la santé juvénile, la santé mentale et les maladies sexuellement transmissibles.

36. L'embargo prive également les États-Unis eux-mêmes, ainsi que leurs universités, leurs scientifiques et leurs sociétés pharmaceutiques de la possibilité d'échanger des expériences et un savoir-faire avec la communauté scientifique et le système de santé cubains, et ne permet pas non plus à la population américaine de bénéficier des progrès de la médecine cubaine. À titre d'exemple, on peut citer le vaccin mis au point avec succès par des chercheurs cubains contre une forme de méningite qui touche chaque année 2 600 personnes âgées de 2 à 18 ans, avec 10 à 15 % de cas mortels.

37. Comme indiqué précédemment, l'OMS et le Bureau sanitaire panaméricain ont poursuivi leur coopération avec Cuba en conseillant le pays sur la nécessaire réforme du système de santé et en déployant des efforts supplémentaires afin de mobiliser les donateurs à l'occasion de réunions spéciales concernant des projets élaborés à partir d'une étude du secteur de la santé et de l'environnement réalisée en 1997. En outre, certaines organisations non gouvernementales telles que Global Links ont été autorisées par le Département du commerce américain à envoyer à Cuba du matériel médical et des fournitures d'occasion afin de compenser certains manques; l'organisation a facilité cette opération d'aide humanitaire.

Union postale universelle

[Original: français]
[24 juillet 2001]

L'Union postale universelle a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière de l'organisation, jouissant des mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union. En l'an 2000, Cuba a même bénéficié d'un certain nombre d'actions d'assistance technique financées par l'UPU.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[17 juillet 2001]

L'Union internationale des télécommunications (UIT) a pour mission de favoriser les relations pacifiques et la coopération internationale entre les peuples, ainsi que le développement économique et social grâce

à des systèmes de télécommunication efficaces. À ce titre, Cuba bénéficie de l'appui de l'UIT, plus précisément du Bureau de développement des télécommunications (BDT), notamment pour l'adoption de stratégies de mise en place d'une infrastructure propice au commerce électronique. La principale difficulté consiste à proposer des technologies qui ne soient pas soumises à des restrictions à l'exportation.

Notes

- ¹ Inv. No. 332-413, publication No 3398 de la Commission américaine sur le commerce international, février 2001.
- ² Voir *International Herald Tribune* daté du 19 février et du 22 juin 2001.
- ³ IP/C/W/139/Add.2.
- ⁴ Voir les procès verbaux des réunions du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (IP/C/M/23-27), ainsi que le bulletin d'information de l'Organisation mondiale du commerce, *Focus*, No°48, septembre-octobre 2000.